

culièrement difficile. Aussi fallait-il établir préalablement quelques points de départ au moyen desquels on espérait découvrir l'âge des vieillards. Ces points de départ étaient quelques évènements remarquables: la peste qui avait sévi en 1834, la choléra en 1844 et la guerre de Sébastopole en 1854. Pour les femmes, on avait pris comme point de départ principal la supposition que l'âge maximum où la mère est encore propre à la reproduction ne peut aller au-delà de 48 ans.

L'enquête des centenaires commença le 10 mars 1927 et prit fin le 20 novembre 1928. Pour cette enquête ont été employées par tous les enquêteurs 1120 journées de travail, ont été parcourus 18,055 kilomètres, ont été visitées 1,643 localités. Les dépenses pour l'enquête s'élèvent à 270,739 levas, dont 126,239 levas comme frais de voyage et 144,500 levas comme indemnité de séjour.

IV. Les résultats de l'enquête.

1. *Nombre total des centenaires.* D'après l'enquête sur les centenaires constatés lors du recensement du 31 décembre 1926, on avait établi dans notre pays 158 centenaires. Ce résultat est très instructif parce qu'il indique que le nombre des centenaires est en réalité chez nous 10¹/₂ fois inférieur à celui constaté par le recensement. On met par là fin à la légende du nombre colossal des centenaires en Bulgarie, une légende qui avait servi de base pour former des déductions auxquelles certaines personnes avaient attribué une grande portée scientifique.

Malheureusement, les chiffres relatifs aux centenaires d'après les résultats de l'enquête ne sont pas comparables aux chiffres concernant les centenaires des autres pays, dès que ces chiffres-ci sont obtenus par le procédé ordinaire du recensement de la population. Car nous avons assez de raison de supposer que les chiffres concernant les autres pays sont, eux-aussi, comblés, dans l'un ou l'autre degré, des mêmes défauts que ceux constatés dans les chiffres de notre recensement.

D'après les résultats du recensement de 1926 la proportion des centenaires pour 1 million de la population en Bulgarie s'élève à 320·4; cependant, d'après l'enquête cette proportion s'abaisse à 28·8. En comparant ce dernier chiffre à ceux relatifs au nombre des centenaires des autres pays on voit que la première place en Europe revient à la Lettonie, la deuxième au Portugal et la troisième à la Bulgarie. Si l'on prend cependant en considération que ce sont seulement les chiffres se référant à certains pays qui présentent une plus grande certitude, on voit que la Bulgarie conservera indubitablement, quant au nombre de ses centenaires, la première place. Les chiffres relatifs à la Bulgarie et ceux qui concernent l'Italie, obtenus égale-

ment par une enquête des centenaires, sont les plus comparables, bien que les premiers se rapportent au 31 décembre 1926 et les seconds au 1 décembre 1921. Il en résulte que le nombre relatif des centenaires en Bulgarie — 28·8 pour 1 million de la population — est 22 fois supérieur à celui des centenaires en Italie, où il est de 1·3 pour 1 million de la population.

En rejetant, par conséquent, l'affirmation que le nombre des centenaires en Bulgarie donne un chiffre étonnamment élevé, on doit toutefois accepter que la Bulgarie occupe la première place dans l'Europe quant au nombre des centenaires.

2. *Les centenaires en corrélation avec les zones d'altitude où ils vivent.* Les données indiquant la répartition des centenaires en rapport avec les zones d'altitude où ces derniers vivent, présentent un intérêt tout particulier. On trouve ces données dans le tableau ci-après :

Zones d'altitude	Centenaires		
	Dans le territoire actuel du Royaume	Dans le territoire d'avant guerre	Proportion pour 100,000 habitants
Au-dessous de 300 mètres	74	72	2·4
De 300 à 500	29	28	3·1
De 500 à 700	34	33	5·2
De 700 à 1000	14	12	3·5
Au-dessus de 1000	7	3	4·3
Total . .	158	148	—

La répartition des cas de la première colonne est tout à fait naturelle. Ce qui est impressionnant cependant, c'est le nombre très élevé des centenaires qui se trouvent dans des localités ayant 500—700 mètres d'altitude. Les proportions pour 100,000 habitants ne sont calculées que par rapport au territoire d'avant l'année 1912. Le nombre ainsi limité des centenaires ne s'élève qu'à 148, mais la répartition des nombres absolus de la deuxième colonne reste la même que celle de la première colonne. En ce qui concerne les nombres proportionnels de la troisième colonne, ils mènent à la conclusion que les zones d'une altitude élevée sont plus favorables aux centenaires. C'est l'altitude allant de 500 à 700 mètres qui est la plus propice. Les localités d'une hauteur de 1000 mètres ont une influence également favorable sur la longévité, mais non pas autant que les localités d'une altitude de 500 à 700 mètres. Il ne faut pas cependant perdre de vue que les nombres se rapportant aux zones situées au-dessus de 1000 mètres d'altitude doivent être traités avec circonspection, parce qu'ils sont très insignifiants et par conséquent exposés à l'influence du hasard. Ainsi, il serait suffisant que le nombre des centenaires habitant les localités au-dessus de 1000 mètres d'altitude fût 2 au lieu de 3, pour